

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2026

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME À PROPULSION VÉLIQUE - (N° 1502)

Adopté

N° CD56

AMENDEMENT

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, rapporteure

ARTICLE 3

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 7 :

« 2° Au onzième alinéa, la référence : « 1° » est remplacée par la référence : « 1° A ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 8 à 11.

III. – En conséquence, compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – Au IV du même article 39 *decies* C, le mot : « onzième » est remplacé par le mot : « quinzisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.